

MARIE-CLAUDE MAUREL *TERRE ET PROPRIÉTÉ À L'EST DE L'EUROPE DEPUIS 1990. FAISCEAU DE DROITS, RELATIONS DE POUVOIR*  
BESANÇON, PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCHE-COMTÉ, 2021, 244 PAGES.

[Laurence Roudart](#)

De Boeck Supérieur | « Mondes en développement »

2021/3 n° 195 | pages 153 à 155

ISSN 0302-3052

ISBN 9782807394605

DOI 10.3917/med.195.0153

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2021-3-page-153.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

**Marie-Claude MAUREL**  
***Terre et propriété à l'Est de l'Europe depuis 1990.***  
***Faisceau de droits, relations de pouvoir***

Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2021, 244 pages.

Marie-Claude Maurel est géographe, spécialiste des mondes ruraux en Europe centrale et orientale, et directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales. Ce livre est le deuxième de la série "Normes et pratiques foncières et agricoles dans le monde" dirigée par Gérard Chouquer dans la collection des "Cahiers de la MSHE Ledoux" aux Presses universitaires de Franche-Comté.

Dans ce livre, l'auteure analyse la décollectivisation agraire suite à l'effondrement des régimes communistes en Bulgarie, Roumanie, Hongrie, Slovaquie, Tchéquie, Pologne, Lituanie, Lettonie et Estonie en 1989-91. Plus précisément, elle examine les modalités de privatisation des terres et des autres moyens de production, ainsi que les transformations concomitantes des structures des exploitations agricoles. Les principales questions dont elle traite sont : "Par qui, pourquoi et comment ces mutations sont-elles déclenchées ? Selon quelles modalités et au bénéfice de quelles forces sociales se sont-elles accomplies ? En quoi pèsent-elles sur les modes d'exploitation de la terre ?" (p. 10).

En termes de méthode, M.-C. Maurel adopte une approche évolutionnaire des institutions, interdisciplinaire – géographie, histoire, sciences sociales – et qui repose sur l'analyse d'un vaste corpus de données empiriques collectées durant trente ans. Elle mobilise les concepts de faisceau de droits et faisceau de pouvoirs. Ainsi conçu, le livre montre comment les processus de décollectivisation ont été influencés par les structures agraires héritées du passé, depuis les grands domaines agricoles qui prévalaient au début du 20<sup>e</sup> siècle jusqu'aux exploitations collectives constituées entre 1949 et 1960, en passant par les exploitations issues des deux vagues de redistribution des terres qui eurent lieu après chacune des deux guerres mondiales. Mais le livre montre aussi le poids des choix institutionnels opérés à certains moments cruciaux, en particulier lors de la période d'énormes bouleversements et de grande confusion qui suivit la chute des régimes communistes. Ces choix ont induit des bifurcations et une diversité des trajectoires de décollectivisation aux différentes échelles d'analyse : micro-locale (échelle d'une exploitation collective), régionale, nationale. M.-C. Maurel explique comment ces choix résultent de luttes d'influence entre groupes d'acteurs aux intérêts divergents, voire antagonistes, et aux pouvoirs très inégaux. Ainsi, certains groupes mieux dotés que les autres en capital économique et en capital social poussent à des recompositions des faisceaux de droits sur la terre qui leur permettent d'étendre leur contrôle du foncier.

Le livre est très logiquement construit en trois parties, qui retracent successivement la genèse, la constitution puis la consolidation des nouveaux

régimes de propriété foncière. La conclusion générale propose un scénario interprétatif synthétique de la décollectivisation dans la région étudiée. Sur la base des éléments avancés dans les chapitres précédents, ce scénario explique notamment comment les grandes structures de production agricole ont perduré, en dépit de tous les bouleversements économiques et politiques, en dépit aussi des chemins ouverts dans d'autres directions au lendemain de l'écroulement des régimes communistes. Le lecteur comprend ainsi de quelle manière le soi-disant socialisme agraire, lui-même ancré dans l'histoire longue des grands domaines agricoles, a conduit à l'avènement de différentes formes de capitalisme agraire, comme dans une sorte de pied de nez au schéma évolutionniste du matérialisme historique marxiste.

M.-C. Maurel réussit à narrer cette histoire complexe de manière vivante : sur le fond du chaos qui suivit la déchéance des régimes communistes, elle met en relief les multiples options possibles, les différents groupes d'acteurs, leurs atouts, leurs faiblesses, leurs stratégies, les événements marquants, les choix politiques plus ou moins nécessaires ou hasardeux, les coups de force, les gagnants, les perdants. En forçant le trait, on pourrait dire que l'auteure ménage le suspense en passant d'un chapitre au suivant avec des phrases telles que : "Apparues sur les décombres du collectivisme, ces formes sociales [de production agricole] qui n'avaient pas leur équivalent dans le reste de l'Europe étaient-elles appelées à rester éphémères ou à s'inscrire dans la durée ?" (p. 105) ; dans le contexte de l'adhésion des pays d'Europe de l'Est à l'UE, les "agricultures post-collectivistes seraient-elles en mesure de s'aligner sur le modèle d'une agriculture familiale professionnelle auquel se réfèrent les anciens [pays] membres ?" (p. 147).

L'écriture est claire, précise, dense, didactique (un astérisque à la première occurrence d'un mot ou expression figurant dans le glossaire à la fin du livre pourrait suffire, le lecteur peut s'en passer lors des occurrences suivantes). Des tableaux synthétiques aident à s'appropriier le contenu du texte. Des répétitions d'idées découlent du choix de faire de manière systématique, outre l'introduction et la conclusion générales, une introduction pour chaque partie, une introduction et une conclusion par chapitre.

On peut regretter que l'idée de "régime de propriété", qui est bien mise en relation avec le contexte politique, les politiques agraires et leurs effets sur les structures de production (p. 41), ne soit pas plus conceptualisée, en référence par exemple aux travaux d'Étienne Le Roy ou à ceux des chercheurs du pôle foncier de Montpellier. La région d'étude étant située en Europe, on comprend que M.-C. Maurel insiste sur l'importance des lois pour légitimer et négocier les droits de propriété. Cela étant, dans d'autres régions du monde, en Afrique sub-saharienne notamment, des droits comparables sont mis en œuvre sans être formalisés, sans être garantis par l'État, leur source de légitimité résidant dans leur conformité aux normes sociales locales (voir, par exemple, l'ouvrage *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*, 2009, dirigé par J.-P. Colin, P.-Y. Le Meur et E. Léonard).

Le droit de propriété n'est pas inaliénable car l'*abusus* comporte la possibilité d'aliéner le bien en propriété. Ce droit de propriété est réputé absolu, plein et entier. Pour autant, il n'est pas sans limitation. M.-C. Maurel illustre cela quand elle analyse différentes restrictions aux droits des propriétaires fonciers, en particulier la quasi-impossibilité de vendre la terre à des étrangers, sauf dérogation ou contournement de la loi *via* un prête-nom. Au-delà de l'Est de l'Europe, par exemple dans les pays dont le code civil est inspiré par le code napoléonien, les limitations à l'exercice du droit de propriété peuvent être nombreuses, plus nombreuses que celles qui s'appliquaient à la propriété quiritaire des citoyens romains dans l'Antiquité. Ainsi, dans son article 544, le code civil français stipule que "La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements", ce qui ouvre la voie à bien des restrictions.

Pour conclure, ce livre est riche, à la fois synthétique et approfondi, accessible tout en ne cédant rien à la rigueur analytique. À lire absolument par tout étudiant, professeur, chercheur et plus largement par toute personne intéressé/e par les transformations foncières, agraires et sociales à l'Est de l'Europe depuis 1990.

**Laurence ROUDART**

Université libre de Bruxelles

Département des Sciences sociales et des Sciences du travail